

Qu'est-ce qu'un PDIE ?

Le PDIE est un **ensemble de mesures qui visent à faciliter et optimiser les déplacements au sein d'une zone d'activités.**

Le PDIE permet de développer des modes alternatifs à la voiture individuelle (covoiturage, transports en communs, modes doux) et donne ainsi aux salariés, clients et fournisseurs d'une entreprise l'opportunité de se déplacer autrement. Le but est de promouvoir une utilisation plus raisonnée de la voiture individuelle.

Pourquoi s'investir dans cette démarche?

S'intégrer à une démarche PDIE c'est **adopter un comportement plus écologique mais surtout plus économique.**

Le PDIE est une démarche gagnante *pour les entreprises, pour les salariés, pour le territoire.*

Le PDIE, c'est agir ensemble pour mettre en place des mesures peu coûteuses et engager **une démarche gagnante pour tous.**

Contact

Nathalie RAVAUX - Développeur économique
nathalie.ravaux@territoire-saone-mont-dor.fr

Valérie PAYET - Chargée de mobilité
pdie@territoire-saone-mont-dor.fr

Tel: 04720829 39

Fax: 0472082931

Une démarche qui marche

En rejoignant la démarche PDIE du Val de Saône, vous **prenez part à une stratégie d'agglomération** qui a déjà commencé à faire ses preuves sur le territoire du Grand Lyon. Le Plateau Nord et Techlid sont engagés dans ce processus depuis fin 2007. D'autres comme la Vallée de la chimie, le parc technologique de Saint Priest ou l'Est Lyonnais, sont autant de territoires qui ont déjà dit oui et sont impliqués dans une meilleure gestion de leurs déplacements

Des acteurs mobilisés

La Région Rhone-Alpes, le Grand Lyon, ALYNOVALS, l'Ademe, le Sytral et les communes sont autant de partenaires à soutenir ce projet tant au niveau des financements que de l'animation et qui lui sont nécessaires. .



Le guide du PDIE

Le Syndicat de communes Territoire Saône Mont d'Or, souhaite **développer et accompagner de nouvelles pratiques de déplacement.** Elles permettront d'offrir des solutions pérennes pour l'avenir des entreprises de son territoire sur le plan économique, environnemental et social.

Découvrez ici les avantages et le fonctionnement d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprise ...



Le PDIE, une démarche positive pour tous ...

... gagnante pour les entreprises

Une meilleure gestion des coûts liés aux déplacements

Elle permet d'anticiper sur les problèmes à venir en terme de stationnement, de circulation et d'accès mais aussi de réduire le potentiel d'accidents de trajets et les cotisations qui y sont associées.

Meilleure accessibilité aux zones d'activités

Les déplacements sont plus fluides sur la zone et elle gagne ainsi en lisibilité. L'amélioration est sensible pour les fournisseurs, les clients et les visiteurs extérieurs

Le développement d'un projet social

Le PDE est un véritable levier de « ressources humaines », il fédère les salariés autour d'un projet commun.

La valorisation de l'image de l'entreprise

La prise en compte des enjeux de déplacements et d'environnement est visible à l'extérieur.

... gagnante pour les salariés

Une réduction de leur coûts de déplacements

Quelque soit le mode choisi, les alternatives à la voiture sont souvent moins coûteuses.

Une gestion simplifiée de leurs temps de vie

Mieux gérer ses déplacements et accéder plus facilement à son travail, c'est gagner du temps pour ses autres activités.

L'inscription dans une démarche éco responsable

Le PDE est une démarche citoyenne de développement durable autour de laquelle il est valorisant de se mobiliser aujourd'hui.

... gagnante pour le territoire

Amélioration des conditions d'accès

Avec le PDIE, la circulation est plus aisée et le réseau de transports publics est amélioré facilitant l'accès au territoire de manière globale.

Valorisation du cadre de vie

Le trafic, la pollution et le bruit diminuant, le Val de Saône voit son cadre de vie s'accroître et son territoire devenir plus attractif.

Le PDIE c'est un ensemble de mesures concrètes

Le PDIE permet de travailler en concertation plus directe avec les autorités de transports et d'encourager l'utilisation des transports en communs.

Le co-voiturage déjà lancé sur la zone pourrait être renforcé et mieux valorisé.

Le PDIE passe souvent par la promotion les modes doux: vélos, accès piétons, etc.. Il peut aussi se traduire par l'aménagement de l'organisation du travail: télétravaux, aménagement des horaires etc.

Le déroulement

Étape 1: Le Pré-Diagnostic permet d'évaluer l'opportunité de réaliser le PDIE.

Étape 2: Diagnostic. Cette phase d'étude permet une analyse quantitative et qualitative.

Étape 3: Réalisation d'un plan d'actions et création de groupes de travail pour élaborer des solutions concrètes.

Étape 4: Mise en place et suivi. Réalisation des objectifs déterminés par les phases précédentes et évaluation des impacts.